

# Accès aux vaccins et allocation : comment assurer une répartition juste et équitable des approvisionnements limités en vaccins ?

12 janvier 2021

[English](#)

[العربية](#)

[中文](#)

[Русский](#)

[Español](#)

[Português](#)

*Cet article fait partie d'une série d'explications à propos de la mise au point et de la distribution des vaccins. Apprenez-en plus à propos des vaccins, depuis leur fonctionnement et leur fabrication jusqu'à la garantie de leur innocuité et d'un accès équitable, dans la série de l'OMS « [Les vaccins expliqués](#) ».*

Tandis que le monde poursuit sa lutte contre la COVID-19, les uns aux côtés des autres et en collaboration, de nombreuses questions se posent concernant l'allocation des vaccins et leur accès dès qu'ils sont disponibles.

L'OMS a débuté des travaux de recherche-développement de vaccins contre la COVID-19 en février 2020, après avoir organisé des consultations avec de nombreux scientifiques internationaux et experts en santé publique.

## Le Mécanisme COVAX pour un accès

# mondial aux vaccins

Le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (Mécanisme COVAX) a été créé par l'OMS en collaboration avec les partenaires de l'Accélérateur ACT, la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations (CEPI) et l'Alliance GAVI pour les vaccins et la vaccination. Le Mécanisme COVAX unifie l'achat et la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 pour tous les pays participants, indépendamment de leur niveau de revenu.

La mise au point de vaccins efficaces pourrait prendre des années, voire plus si l'on veut s'assurer que toutes les personnes qui en ont besoin puissent accéder à ces vaccins. Les travaux en cours sur des vaccins potentiels contre la COVID-19 suivent les mêmes processus que les autres vaccins, mais étant donné la nécessité urgente de mettre fin à la pandémie, certaines étapes sont menées parallèlement pour accélérer le processus. Le Mécanisme COVAX va donc permettre d'accélérer ce calendrier en permettant des investissements précoces dans la mise au point d'une variété de vaccins candidats ; l'augmentation de la capacité de fabrication ; et l'accélération de la production de vaccins avant le processus d'homologation pour que les vaccins puissent être distribués rapidement dès que leur innocuité et leur efficacité seront prouvées.

## Principaux buts

L'OMS, en tant que responsable de l'allocation dans le cadre du Mécanisme COVAX, propose que la protection des individus et des systèmes de santé, et les efforts visant à atténuer au maximum les répercussions de la maladie sur les sociétés et les économies, guident le processus d'allocation des produits sanitaires liés à la COVID-19 à un ensemble de pays.

L'Accélérateur ACT a été mis en place pour endiguer la pandémie de COVID-19 plus rapidement et plus efficacement en veillant à ce que les vaccins et traitements efficaces contre la COVID-19 soient distribués équitablement dans tous les pays.

L'élément essentiel pour atteindre cet objectif consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre équitable d'allocation des vaccins.

Une répartition équitable est particulièrement importante dans le domaine des vaccins qui, s'ils sont utilisés correctement et équitablement, pourraient contribuer à mettre fin à la phase aiguë de la pandémie et à permettre la reconstruction de nos sociétés et de nos économies.

Le Cadre de valeurs du SAGE de l'OMS pour l'attribution des vaccins anti-COVID-19 et la détermination des groupes à vacciner en priorité, propose des orientations de haut niveau à l'échelle mondiale sur les valeurs et les considérations éthiques relatives à la répartition des vaccins contre la COVID-19 entre les pays et des orientations nationales sur les groupes à

vacciner en priorité dans les pays tant que l'offre sera limitée.

## Groupes prioritaires

Tant que les ressources restent rares, les programmes de vaccination devront accorder la priorité à certains groupes par rapport à d'autres. À mesure que l'approvisionnement augmentera, ces programmes pourront élargir progressivement l'accès au vaccin à toutes les personnes qui pourront en bénéficier. Lorsqu'un vaccin contre la COVID-19 sera disponible, il sera important que les groupes prioritaires reçoivent d'abord le vaccin, afin de réduire les formes graves de la maladie ainsi que les décès et protéger les systèmes de santé.

La définition des groupes prioritaires doit reposer sur l'analyse la plus approfondie des données probantes épidémiologiques et scientifiques mondiales, et tenir compte, notamment, des différences entre les divers contextes géographiques et sociaux.

Ces groupes prioritaires, actuellement, tels que déterminés par le Groupe consultatif stratégique d'experts de l'OMS sur la vaccination sont les suivants :

- **Le personnel de première ligne des services sociaux et de santé ;**
- **Les personnes âgées de plus de 65 ans ;**
- **Les personnes de moins de 65 ans souffrant de problèmes de santé sous-jacents qui les expose à un risque plus élevé de décès.**

### Phase 1

Les pays membre du Mécanisme COVAX auront accès à suffisamment de vaccins pour vacciner les groupes prioritaires de leur population. Durant la première phase d'allocation de vaccins, les doses seront mises à la disposition des pays participants simultanément jusqu'à ce qu'elles puissent couvrir environ 20 % de la population de chaque pays. Le premier groupe à vacciner en priorité sera le personnel de première ligne des services sociaux et de santé.

## Phase 1

Les pays participant au Mécanisme COVAX reçoivent initialement des vaccins permettant de vacciner 20 % de la population, ce qui est suffisant pour vacciner les groupes cibles :



le personnel de santé



les personnes âgées



les personnes souffrant de graves problèmes de santé

En choisissant d'établir une priorité initiale pour le personnel de santé (dans la plupart des pays, cela représente 3 % de la population), l'OMS veut s'assurer que les volumes alloués répondent aux besoins des systèmes de santé dotés de ressources suffisantes, sans pour autant pénaliser les pays où la proportion du personnel des services sociaux et de santé est moindre. D'autres tranches suivront progressivement à mesure que l'approvisionnement augmente, jusqu'à ce que 20 % de la population de chaque pays soit protégée dans l'ensemble des pays participants. Pour 92 pays et territoires à revenu faible ou intermédiaire, la capacité à atteindre la cible fixée à 20 % dépendra de la collecte de fonds destinés à l'Acte d'engagement à terme valant marché relatif au Mécanisme COVAX, à savoir le Mécanisme de financement qui soutiendra leur participation au mécanisme COVAX.

## Phase 2

Une fois que les pays auront reçu suffisamment de doses pour vacciner 20 % de la population, des doses supplémentaires seront disponibles en fonction du financement. Dans cette deuxième phase, le rythme auquel les pays recevront des doses supplémentaires de vaccin sera déterminé par une évaluation de leur risque à un moment donné, s'il subsiste des limitations substantielles de l'offre. L'examen sera fondé sur une évaluation des risques, qui prend en compte la menace sur le pays (répercussions potentielles de la COVID-19 sur le pays, évaluées à l'aide de données épidémiologiques) ainsi que la vulnérabilité du pays (en fonction de ses systèmes de santé et de ses facteurs démographiques).

## Phase 2

Le rythme d'expédition des doses sera établi en fonction du risque auquel les pays sont exposés



Pays exposés à un risque d'impact élevé de la COVID-19



Pays dotés de systèmes de soins de santé sont vulnérables



Pays ayant des populations vulnérables

Grâce à ces critères, l'évaluation définira les pays qui courent le plus de risque et qui devront recevoir des doses de vaccins à un rythme plus rapide que ceux qui sont censés courir un risque moins important. Tout au long du processus d'allocation, une attention particulière sera accordée aux pays qui pourraient soudainement faire face à des flambées majeures ou à des catastrophes nationales.

## Réserve humanitaire

Outre les allocations de vaccins prévues dans les phases 1 et 2, il est proposé que certaines doses de vaccins soient mises de côté pour constituer une « réserve humanitaire ». Une petite réserve d'un maximum de 5 % du nombre total de doses disponibles sera mis de côté comme dispositif de soutien pour servir de prestataire de dernier recours si/quand les processus nationaux dirigés par les gouvernements n'atteignent pas certaines populations. Par exemple, les populations vivant en dehors des zones contrôlées par le gouvernement et celles qui travaillent dans ces milieux pourraient bénéficier de la réserve humanitaire si nécessaire.

Les gouvernements et les États sont encouragés à inclure toutes les personnes et toutes les populations à haut risque, conformément aux recommandations du Groupe consultatif stratégique d'experts sur la vaccination (SAGE) de l'OMS, indépendamment de leur résidence et de leur statut juridique, y compris les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les migrants et les détenus.

## Réserve humanitaire

Outre les phases 1 et 2, certaines doses de vaccin seront réservées à d'autres populations vulnérables, parmi lesquelles :



les réfugiés



les demandeurs d'asile



les travailleurs intervenant  
dans ces milieux

## Allocation et utilisation transparentes des vaccins

Le Secrétariat de l'OMS reconnaît que chaque pays a le droit de décider de la manière dont le vaccin sera utilisé sur son territoire, mais il encourage les pays à tenir compte des recommandations concernant les groupes cibles publiées par le Comité du SAGE de l'OMS et à faire preuve de transparence quant à leur processus de prise de décisions et à l'utilisation finale du vaccin.

### Le Groupe consultatif stratégique d'experts sur la vaccination (SAGE)

Le Groupe consultatif stratégique d'experts (SAGE) est le principal groupe consultatif de l'OMS pour les vaccins et la vaccination. Tout au long de la mise au point, de la production et de la distribution de vaccins candidats contre la COVID-19, le SAGE fournit des conseils et des recommandations d'experts indépendants sur la meilleure façon de distribuer un vaccin approuvé en toute sécurité et de manière équitable.

Le monde s'est uni dans la lutte contre la COVID-19. Nous devons poursuivre notre collaboration jusqu'à ce que chacun soit protégé et en sécurité.

**[Lire l'article suivant : Préparation des pays à l'introduction des vaccins anti-COVID-19](#)**

---